

## INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES :

**Si vous contactez le service formation, indiquez dans votre mail votre nom, prénom et filière d'inscription en 2025-2026.**

L'inscription administrative intervient une fois que votre candidature a été acceptée. Elle se traduit par le paiement des droits universitaires et la délivrance de la carte d'étudiant

### INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES EN PRESENTIEL

Si vous avez candidaté sur **Portail Etudes en France ou FSA** vous ne pouvez pas vous inscrire en ligne.

Vous devez vous inscrire à la scolarité de l'IM2AG à partir du 25 août 2025. Pour cela, vous il faut :

-1-Prendre un rendez-vous sur l'Evento en indiquant votre NOM Prénom et la filière ou vous vous inscrivez : -----**mettre lien evento**-----

-2- envoyer les pièces justificatives sur cette adresse mail :

im2ag-service-formation@univ-grenoble-alpes.fr

en indiquant bien votre nom, prénom et filière d'inscription dans le corps du mail

-3- le jour du rendez-vous, vous présenter à la scolarité de l'IM<sup>2</sup>AG (rez-de-chaussée du bâtiment) en vous munissant d'un moyen de paiement (carte bancaire-attention, les paiements sans contact ou par téléphone ne fonctionnent pas toujours)

### INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES SUR LE WEB

Les inscriptions administratives sur le web débuteront le :

- Inscription et réinscription en MASTER 1 : mardi 1er juillet 2025
- Inscription et réinscription dans tous les niveaux SAUF L1 : mercredi 2 juillet 2025
- Inscription et réinscription dans tous les niveaux Y COMPRIS L1 : vendredi 4 juillet 2025

Fermeture du serveur d'inscription web le vendredi 18 juillet 2025 à 17h.

#### Etape 1 :

Uniquement pour les étudiants qui ont candidaté à l'IM<sup>2</sup>AG et qui arrivent à l'UGA en 2025-2026 : vous devez confirmer l'avis de la commission d'admission sur l'application sur la quelle vous avez candidaté.

#### Etape 2

Vous devez vous acquittez à partir du 1er juillet en premier lieu de la [Contribution Vie Étudiante et de Campus \(CVEC\)](#).

Toutes les informations concernant cette cotisation sont disponibles en ligne. Cette action vous permettra d'obtenir une attestation indispensable, même pour les boursiers, pour procéder à votre inscription administrative.

#### Etape 3

Vous devez ensuite procéder à votre inscription administrative en payant vos droits d'inscriptions en ligne. Les procédures diffèrent selon votre cas (1re inscription, renouvellement d'inscription) :

## Cas 1 : vous vous inscrivez pour la première fois à l'UGA

Vous devez vous connecter avec votre numéro de candidature via le lien suivant :

<https://iaprimo-uga.grenet.fr/iaprimo-uga>

*Vous aurez besoin de votre identifiant de candidature pour vous procéder à votre inscription*

**Étudiants eCandidat** : votre identifiant est votre numéro de candidature précédé de EC. Exemple : votre numéro de candidature est 1YYR2Z8Z, votre identifiant est EC1YYR2Z8Z.

**Étudiants Mon Master** : votre identifiant est votre numéro de candidature précédé de M3. Exemple, si votre numéro de candidature est 12345678, votre identifiant est M312345678.

Vous venez de procéder à votre inscription administrative à l'UFR IM<sup>2</sup>AG. Votre inscription administrative sera terminée lorsque vos pièces justificatives auront été validées.

### *Pièces justificatives*

Vous allez recevoir dans les 48 à 72 heures suivant votre inscription un mail comportant un lien pour créer un mot de passe. Celui-ci vous permettra d'accéder à la plateforme de dépôt des pièces justificatives : <https://pjweb-uga.grenet.fr/pjweb-uga/page/login.jsf>

Il vous permettra également d'accéder à votre espace personnel intranet (LEO) : c'est dans cet espace, rubrique "MonDossierWeb", que vous trouverez votre **certificat de scolarité** et le **décompte des droits payés**.

Concernant la **photo d'identité**, merci de bien veiller à ce qu'elle soit bien déposée dans le format attendu (.jpg ou .png), au risque d'être rejetée (possibilité d'utiliser l'outil de recadrage photo disponible dans le libellé de la pièce).

Si vous étiez dans une université

Lorsque toutes vos pièces justificatives auront été validées, vous recevrez un QR Code sur l'**application Campus UGA**. Ce QR Code sera à scanner sur la **borne située au DLST** à partir de septembre pour l'édition en toute autonomie de votre carte d'étudiant.

Vous pouvez aussi, après validation de vos pièces justificatives, récupérer votre carte d'étudiant au service de scolarité en septembre.

## CAS n° 2 Vous avez déjà eu une inscription à l'UGA et vous avez un numéro étudiant

Vous devez vous connecter **après votre jury de diplôme** via le lien suivant : <https://iareins-uga.grenet.fr/iareins-uga>. Vous aurez besoin de votre numéro étudiant UGA pour procéder à votre inscription.

Les **pièces justificatives** doivent être déposées sur la plateforme dédiée (notamment votre relevé de notes 24-25) : <https://pjweb-uga.grenet.fr/pjweb-uga/page/login.jsf>

Sur votre espace personnel intranet accessible depuis le site de l'UGA (LEO) : vous trouverez votre **certificat de scolarité et le décompte des droits payés** depuis la rubrique "MonDossierWeb".

Si vous avez bien fourni toutes les pièces justificatives, un **sticker « 2025-2026 » sera collé sur votre carte**. Vous pourrez actualiser votre carte d'étudiant à partir de mi-septembre auprès de la scolarité de l'IM<sup>2</sup>AG.

ATTENTION : s'il y a eu une interruption dans vos inscriptions, il est possible que la scolarité de l'IM<sup>2</sup>AG doive faire une manipulation pour permettre votre inscription.

Prenez contact ici : [im2ag-service-formation@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:im2ag-service-formation@univ-grenoble-alpes.fr)

**Inscription pédagogique** : Les inscriptions se feront à la rentrée

Pour une inscription en Magistère Mathématique ou Informatique :

- Les étudiant·es concerné·es doivent au préalable s'inscrire au diplôme national (Licence 3<sup>e</sup> année ou Master 1<sup>ère</sup> année ou Master 2<sup>e</sup> année).
- L'inscription complémentaire en Magistère aura lieu en septembre à l'accueil du service scolarité de l'UFR. La date sera communiquée aux intéressé(e)s en temps voulu.